

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la composition de la Commission de langue néerlandaise chargée de procéder aux examens linguistiques

A.Gt 25-04-2007

M.B. 17-07-2007

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 29 mars 1953 relative aux examens et concours organisés par les administrations de l'Etat, notamment l'article 1^{er};

Vu la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement;

Vu le décret du Gouvernement de la Communauté française du 3 février 2006 relatif à l'organisation des examens linguistiques,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont respectivement nommés en qualité de Président et de Président suppléant des Commissions chargées de délivrer les certificats de connaissance approfondie de la langue française, de connaissance suffisante de la langue française, de connaissance approfondie d'une seconde langue :

1. M. Christian COPPENS, Juge au Tribunal du Travail de Bruxelles;
2. M. Philippe AOUST, Juge de Paix - Canton judiciaire de Saint-Hubert - Bouillon - Paliseul.

Article 2. - Exercent respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaires suppléants :

1. Mme Olivia BODART, Attachée à la Direction de la réglementation et de la représentation au Service général de l'Enseignement universitaire et de la Recherche scientifique;
2. Mme Nicole WILTGEN, Professeur à l'Athénée royal Jean Absil à Etterbeek, chargée de mission;
3. M. Jean-Pierre MARTIN, Professeur honoraire à l'Ecole d'interprètes internationaux de l'Université de Mons-Hainaut.

Article 3. - Sont nommés en tant que :

I. Représentants de l'enseignement officiel en qualité de :

Membres de la Commission de langue néerlandaise :

- M. PH. HENEAUX, professeur à l'Athénée royal Jean Absil, à Etterbeek;
- M. N. LICATA, professeur à l'Athénée royal Air Pur, à Seraing;
- M. P. DEFOSSEZ, maître assistant à la Haute Ecole Charlemagne, à Liège;
- M. G. DE WIT, professeur à l'Ecole communale d'hôtellerie et de tourisme, à Liège;
- Mme A. VANDEZANDE, professeur à l'Athénée royal Jean Absil, à Etterbeek;
- M. P. PARTHOENS, professeur à l'Athénée communal M. Destenay, à Liège;
- Mme M.L. GOFFIN, professeur à l'Ecole communale d'hôtellerie et de tourisme, à Liège;
- Mme D. BOTTEMAN, professeur à l'Athénée royal de Koekelberg;
- Mme Patricia BOSSI, professeur à l'Athénée royal Air Pur, à Seraing;
- Mme A.M. VAN EYNDE, professeur à l'Athénée royal de Woluwe-St-Pierre;
- M. A. FURLAN, professeur à l'Athénée royal de Mons;
- M. H. ROELANTS, professeur à l'Athénée royal de Jette.



II. Représentants de l'enseignement libre en qualité de :

Membres de la Commission de langue néerlandaise :

- Mme M. NGUYEN, maître assistante à la Haute Ecole Galilée, à Bruxelles;
- Mme D. MICHAUX, professeur au Centre scolaire Saint-Michel, à Etterbeek;
- M. L. STELLEMAN, maître assistant à la Haute Ecole Roi Baudouin;
- M. J. STOUPY, professeur au Collège Saint-Pierre, à Châtelineau;
- M. M. BACQ, professeur au Collège Saint-Pierre, à Uccle;
- M. R. VERDONCK, professeur à l'Institut La Madeleine, à Tournai.
- Mme C. DEPUIS, maître assistante à la Haute Ecole Blaise Pascal, à Bastogne;
- Mme M. VAN OVERMEEREN, professeur à l'Institut La Madeleine, à Tournai;
- M. J.C. PIERRE, professeur au Collège Saint-Augustin, à Enghien;
- M. M. VAN NERUM, professeur au Collège Saint-Pierre, à Uccle;
- M. G. DELBROUCK, professeur au Collège Saint-François Xavier, à Verviers;
- M. W. DE GRIEVE, instituteur primaire à l'Ecole Notre-Dame, à Braine-le-Comte;

Article 4. Les membres et leurs suppléants sont nommés pour une période de deux ans.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mars 2007.

Fait à Bruxelles, le 25 avril 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET